

Image not found or type unknown



Divorce et aide pour bien immobiliers

Par **hurteau**, le **28/11/2010** à **17:26**

Bonjour, rnvoilà je suis en divorce , et je suis partie rapidement avec ma fille car mon mari me harcelé le jour et la nuit puis sur mon lieu de travail j'en pouvait plus j'aurais surement fini par faire une bêtise , mon départ le 28/09/2009 et depuis il y a eu la conciliation le 15/06/2010 (non conciliation) rnmon mari a changé toutes les serrures de la maison je n'est donc pas pu récupérer aucune de mes affaires ni meme les vêtements de ma fille et maintenant ou plutot depuis il vide fait disparaître les meubles sachant que les trois car viennent de ma famille va t'il y avoir un moyen pour que je puisse en récupérer un partie ou bien est ce que je vais pouvoir me retourner contre cet homme je suis un peu perdu je vous remercie d'avance pour votre réponse Mme Hurteau

Par **mimi493**, le **28/11/2010** à **18:59**

Si vous êtes partie, ce n'est plus votre domicile. Quand on part, on emporte tout.rnAvez-vous des preuves dern- la propriété de ce que vous réclamez ?rn- que les biens que vous réclamez sont dans son logement ?